

## 07-FMD-Gérer efficacement l'activité administrative de l'exploitation

***Vous craignez d'être noyé par la « paperasse » ou l'êtes déjà ? 1 journée pour gagner du temps, de l'efficacité et de la sérénité dans la gestion des tâches administratives, organiser son calendrier, aménager son espace bureau, anticiper sur d'éventuels contrôles***

### Durée

1.0 Jour(s)

### Date(s) et horaires

08/12/20 9:00 - 17:00

+ 3.5 heures à distance

### Lieu de formation

Privas

### Participation

Ayant-droit VIVEA :25.00 €

Publics hors VIVEA : 175.00 €

Autres publics : 175.00 €

### Caution

175.00€, validant votre inscription et restituée à l'issue de la formation (voir conditions générales)

### Responsable de stage

Celine Leynaud

### Intervenant(s)

Celine Leynaud, Conseillère d'entreprise CDA 07

### Contact

Coline Dumas

04 75 20 28 00

### Objectifs pédagogiques

Gagner du temps, de l'efficacité et de la sérénité dans la gestion des tâches administratives. Aménager son espace bureau, organiser les différentes tâches administratives. Anticiper sur d'éventuels contrôles

### Public

Personnes en démarche d'installation ou en installation progressive sur l'Ardèche

### Contenu

1ère journée : Réalisation d'un calendrier/échancier de ses contraintes administratives. Visite et témoignages chez un agriculteur à l'aise avec sa gestion administrative : organisation concrète, traitement du courrier, classement, organisation du bureau et gestion du temps administratif, outils utilisés... Enregistrer et conserver : quel intérêt et quelles règles, organiser le flux d'informations, le bureau, son plan de classement. L'organisation des tâches administratives : qui fait quoi, la délégation, l'échancier, planifier son travail administratif ... Plan d'action inter-séance 2ème journée à 6 mois : Capitalisation sur ce qui a bien fonctionné, analyse des difficultés rencontrées, des causes, et recherches d'options. Approfondissement selon les besoins : outils de gestion administrative, l'organisation du bureau, gestion du temps et des imprévus, comment se préparer à d'éventuels contrôles... Plan d'action pour chacun, évaluation des acquis et du stage.

### Méthodes et pré-requis

Apports, échanges, témoignage, visite dans une exploitation avec un espace bureau.

Date limite d'inscription : 13/11/2020

Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de la formation.

# EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

## PUBLICS, DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET PRISE EN CHARGE :

- **Public éligible VIVEA** : contributeurs VIVEA à jour de leur cotisation et dans la limite du plafond de 2000€/an : agriculteurs-trices, chefs d'exploitation agricole, entrepreneurs du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, conjoint-e-s collaborateur-trices selon statut MSA, aides familiaux, cotisant-e-s solidaires, ou Futur-e-s installé-e-s\* en agriculture en parcours PPP, ayant fourni les justificatifs nécessaires à leur éligibilité.

- **Autres publics** : Agriculteurs-trices retraité(e)s, conjoint(e)s, salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles, autres salariés, futur(e)s installé(e)s en agriculture hors parcours PPP ou non pris en charge par VIVEA, contributeurs VIVEA non éligibles ou ayant dépassé leur plafond, demandeurs d'emploi ...

\* Futur-e-s installé-e-s en agriculture : à partir de janvier 2021 conditions de prise en charge VIVEA susceptibles de modification selon modalités CPF.

Le prix par participant indiqué pour chaque formation est un prix net, sans TVA à ajouter. Tout stage commencé est dû en totalité. Le règlement est à effectuer lors de l'inscription, par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche. Des repas pourront éventuellement être proposés, ils ne sont pas compris dans le prix du stage. Pour des stages techniques nécessitant du matériel et des frais spécifiques, une participation aux fournitures et matières premières pourra être demandée.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET JUSTIFICATIFS :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation directement par VIVEA ou par un autre organisme, le bulletin d'inscription est à renvoyer signé avec le chèque de participation et/ou de caution, 15 jours avant le début de la formation. L'inscription est nominative, une personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La réalisation des formations proposées dans ce catalogue est conditionnée par l'agrément de VIVEA et l'inscription d'un nombre suffisant de stagiaires. Pour confirmer l'inscription au stage, vous recevrez 5 à 10 jours avant le début du stage une convocation incluant un rappel du programme et précisant les dates, horaires et lieux précis.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue de la formation ainsi qu'une facture acquittée pour les stages facturés (à conserver, pas de duplicata fourni).

La Chambre d'agriculture se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant, en cas d'intempéries, d'absence de l'animateur ou de l'intervenant et de reporter ou de refuser une inscription si le nombre de candidats est trop important.

Une attestation de formation sera remise à chaque participant à l'issue de la formation ainsi qu'une facture acquittée pour les stages facturés (à conserver, pas de duplicata fourni).

**Consultez nos conditions générales sur** [www.ardèche.chambre-agriculture.fr](http://www.ardèche.chambre-agriculture.fr)

Pour ses formations, la Chambre d'agriculture reçoit le soutien de :





Bulletin d'inscription valant  
**CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (Article L. 6353-3 du code du travail).

A renvoyer avant le 13/11/2020 à la Chambre d'agriculture d'Ardèche, 4 AVENUE DE L EUROPE UNIE 07000 PRIVAS, à l'attention de Coline Dumas

Je soussigné (e):  Madame  Monsieur

Nom, prénom\* \_\_\_\_\_

Adresse complète\* \_\_\_\_\_

CP\* \_\_\_\_\_ COMMUNE\* \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Tél\* \_\_\_\_\_ E-mail\* \_\_\_\_\_

\*Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage

**Statut actuel :**

- Agriculteur-trice MSA                       Aide familial-e MSA                       Cotisant-e solidaire MSA actif
- Conjoint-e collaborateur-trice                       Salarié(e) agricole. Précisez fonds de formation : .....
- En parcours installation (Titulaire d'un PPP dans lequel cette compétence est préconisée)                       Autre à préciser.....

**M'inscris à la formation intitulée : 07-FMD-Gérer efficacement l'activité administrative de l'exploitation**

**Date du stage : 8/12/2020 au 8/12/2020**

**Durée : 1.0 jour(s)**

**Lieu : PRIVAS**

**Personne contact : Celine Leynaud Responsable du stage.**

Formation organisée par la Chambre d'agriculture d'Ardèche, 4 AVENUE DE L EUROPE UNIE 07000 PRIVAS. Numéro de déclaration d'activité : 8207P000807 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

**1. Dispositions financières**

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs et je joins au contrat un chèque libellé à l'ordre de « l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture d'Ardèche » d'un montant de :
- 25.0 € si je suis **ayant droit Vivea** (Chef d'exploitation, aide familial selon statut MSA, cotisant solidaire actif, conjoint collaborateur selon statut MSA), sous réserve que le contributeur dispose d'un crédit Vivéa suffisant. + 175.0 € de **caution** (par chèque) pour valider mon inscription (cf modalités financières). Je note que mon chèque de caution me sera restitué si je suis effectivement pris en charge par VIVEA.
  - 175 € si je suis public agricole non éligible vivea (salariés agricoles, publics agricoles non pris en charge)
  - 175 € pour les autres publics

Un mail de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation, avec le programme détaillé, surveillez votre boîte !  
Merci de nous spécifier si vous désirez un envoi papier.

**2. Interruption du stage**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), le présent contrat est résilié selon les conditions financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, le chèque sera encaissé par la Chambre d'agriculture d'Ardèche.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 8 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de rétractation reçue plus de 8 jours avant le début de la formation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque sera encaissé par la Chambre d'agriculture d'Ardèche.

#### 4. Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de formation du groupe Chambre d'agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

#### 5. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Privas sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le stagiaire (Nom Prénom)

Pour le Président de la Chambre d'agriculture d'Ardèche

\_\_\_\_\_

et par délégation, Vincent Quenault, Directeur

Signature

(Signature et cachet)



Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à vous en garder une copie.

Contrat de formation professionnelle SUP GSC ENR 1 N 22.07.11

## VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes.

Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

1) Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non

Oui - laquelle et quand ? \_\_\_\_\_

2) Souhaitez-vous aborder des points précis sur les thèmes suivants ? Précisez :

3) Vous avez des remarques, des questions :

---

---

---